L'hydrolien est-il la solution destinée à "sauver" le Golfe du Morbihan de pénuries énergétiques déjà visibles, selon les autorités ?

Dès 2017 et vu <u>"l'engouement" de l'UBS et de Morbihan Énergies</u>, AGM ne pouvait que s'intéresser au sujet, d'autant que les <u>plaisanciers</u> <u>montaient déjà au créneau</u>!

A l'image d'autres associations, environnementales ou non, AGM, de par ses engagements environnementaux, ne pouvait passer à côté de ces enjeux et se devait d'être une voix complémentaire pour diffuser des interrogations plus que légitimes.

En 2020, l'avis favorable de la municipalité d'Arzon pour une occupation temporaire du domaine public a fait émerger un barrage associatif :

Selon les procédures administratives, la commune d'Arzon a été invitée en 2020 par la DDTM à se prononcer quant à l'occupation temporaire du domaine public maritime (DPM) qui la concerne. Avis favorable lors de son conseil municipal de fin avril, malgré deux voix contre et une abstention venant d'élus de la majorité.

Les **pêcheurs du Golfe du Morbihan** ont constitué une association pour, nous citons, « lutter contre l'aboutissement du projet » <u>dans un article de peche.com du 5 mai 2021</u>.

L'**UNAN 56** (Union des associations des navigateurs 56) s'est prononcée en votant non à l'hydrolien lors d'une assemblée en mars dernier (source : le télégramme du 23/03/21).

M. **Henri Girard - Fapegm** (fédération d'associations environnementales dont AGM siège au CA), précise que personnellement il ne voit pas cela d'un bon œil, dans un<u>article du télégramme du 11/04/21</u>, indiquant que dès 1920 des projets similaires ont été étudiés sans aboutir.

Le positionnement d'AGM est clair. L'installation de 2 hydroliennes "expérimentales" ne doit se faire qu'au bénéfice de l'environnement.

Est-ce vraiment le cas ?

Ce n'est pas parce que la Mrae n'a ni émis un avis défavorable, encore moins favorable qu'il serait prématuré de penser qu'elle a donné un blanc-seing!

D'autres interrogations sont de nature à rejeter ce projet en l'état, notamment en ce qui concerne l'atterrage des câbles. Il semble que le cheminement sur la terre ferme ne soit pas rectiligne. Ceci ne peut être que préjudiciable dans l'hypothèse où les essais ne seraient pas concluants si toutefois M. Le Préfet donne son autorisation à ces tests grandeur nature ?

Pour l'Ae, les principaux enjeux de ce projet expérimental portent sur :

- 1) la préservation de la biodiversité terrestre et maritime, en particulier les espèces et habitats naturels ayant justifié la désignation des deux sites Natura 2000 du golfe du Morbihan,
- 2) la préservation de la qualité des eaux marines,
- 3) la préservation de la qualité des paysages et du patrimoine,
- 4) la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, le projet visant leur réduction.

L'Ae (Autorité environnementale) recommande principalement :

- 1) de mieux décrire le type et le linéaire d'herbiers à zostères affectés dans les variantes d'implantation et de poursuivre leur suivi au-delà de 2025 afin d'évaluer la restauration naturelle possible des herbiers,
- 2) de compléter les bilans relatifs à l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre.

Mais comme les promoteurs du projet veulent rassurer en jurant qu'ils ont appris de leurs erreurs
Quelles erreurs ?

Il conviendra de rester vigilants, de contrôler et d'analyser le dossier présenté en mairie d'Arzon et de Larmor-Baden selon un calendrier inscrit à l'avis de <u>l'enquête publique et qui sera disponible d'ici le 13 juillet</u> à l'adresse suivante

: https://www.registre-numerique.fr/hydroliennes-golfe-du-morbihan

Dates de présence du commissaire-enquêteur :

- mercredi 13 juillet 2022 de 9h à 12h mairie d'Arzon
- mardi 19 juillet 2022 de 9h à 12h mairie de Larmor-Baden
- lundi 25 juillet 2022 de 14h à 17h mairie d'Arzon
- samedi 6 août 2022 de 9h à 12h mairie de Larmor-Baden
- vendredi 12 août 2022 de 14h à 16h30 mairie d'Arzon

Pour rappel, en juin dernier, l'UNAN a interrogé les candidats à la députation.

Synthèse ici >>>

https://amisdugolfedumorbihan.org/wp-content/uploads/2022/07/UNAN-2022-06-13-Hydroliennes-Golfe-avis-candidats.pdf